

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 17 juin, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le 7 juin, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Tristan DUVAL dans la salle des fêtes.

Etaient présents : Tristan DUVAL, Nicole GUYON, Emmanuel PORCQ, Nadine LEGUEDOIS, Sébastien DELANOE, Colette CRIEF, François BURLOT, Béatrice DE SELVE, Jean-Pierre TOILLIEZ, Monique BOURDAIS, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Mohammed EL RHOUL, Frédéric GASPIN, Michel BERKANI, Joëlle CARBON-LENOIR, Julien CHAMPAIN, Pauline MARSAULT, Laurent MOINAUX.

Avaient donné pouvoir : Anne-Marie DEPAIGNE à Emmanuel PORCQ, Jean-Louis LEPETIT à Nicole GUYON, Céline LECOEUR à Colette CRIEF, Marie-Hélène CHENEAU à Nadine LEGUEDOIS, Claude GENERAT à Monsieur Le Maire, Charlotte MELNICK à François BURLOT,

Etaient absents : Denis LEBLANC et Pascal FATON.

Monsieur Sébastien DELANOE est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel.

SOMMAIRE

Présentation du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du Casino 2017-2018
Présentation du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du Garden Tennis, du Golf public et de l'Etablissement des bains
Compte de gestion 2018
Compte administratif 2018 Ville
Compte administratif 2018 Grand hôtel
Compte administratif 2018 Eau
Compte administratif 2018 Lotissement 2NAb
Compte administratif 2018 Location du patrimoine à usage professionnel
Compte administratif 2018 Spectacles
Compte administratif 2018 Lotissement de Villiers
Compte administratif 2018 construction du musée
Affectation de résultats 2018
Affectation de l'excédent du budget eau au budget ville
Budget supplémentaire Ville 2019
Budget supplémentaire Grand Hôtel 2019
Budget supplémentaire Eau 2019
Budget supplémentaire Lotissement 2NAb 2019
Budget supplémentaire Location du patrimoine à usage professionnel 2019
Budget supplémentaire Spectacles 2019
Budget supplémentaire Lotissement de Villiers 2019
Budget supplémentaire construction du musée 2019
Budget ville modification des autorisations de programme et des crédits de paiement AP/CP
Compte-rendu des décisions du Maire
Tarifs programmation culturelle 2019/2020
Opposition au transfert de la compétence en eau à NCPA
Octroi subvention complémentaire au budget spectacle
Octroi d'un mandat spécial pour Sébastien Delanoë, Monique Bourdais et Landon Williams,
Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Cabourg tennis de table
Octroi d'une subvention complémentaire à la société des Régates de la Dives.

Convention de mise à disposition de la piscine avec EPSM
Tarifs occupation du domaine public pour l'installation d'un container Escape game
Convention avec la société La Pièce Escape game.
Soutien à la commune de Bavent pour le maintien des services de la Poste.
Création d'un poste d'assistant en langue étrangère

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions suivantes :

- Vente d'occasion d'un lot de mobilier funéraire au prix de 300 euros,
- Convention avec la SAS Agaphone pour la mise à disposition de locaux destinés à un bureau virtuel pour une redevance de 240 euros TTC jusqu'au 31 décembre 2020,
- Convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec la SAS Holding François Mary pour une durée de 5 ans pour une redevance annuelle de 500 euros,
- Convention de mise à disposition de locaux avec les Restaurants du Cœur pour une durée de 3 ans,
- Avenant N°1 de la convention pour la prestation d'étude prévisionnelle d'exploitation de la Villa du temps retrouvé avec la Société In Extenso avec une extension de la durée au 12 février 2019 pour un montant de 26 892 euros TTC,
- Contrat de délégation de service avec la société Sogelink pour un montant de 858 euros TTC la première année et 834 euros TTC la deuxième année,
- Contrat de cession avec Smart pour le concert de Benjamin Conte pour un montant de 300 euros TTC,
- Contrat de cession avec la Compagnie Tête en l'Air pour le spectacle La sorcière du placard aux balais pour un montant de 1 300 euros HT,
- Contrat de cession avec la Compagnie Magnanarelle pour un montant de 1 844 euros TTC,
- Contrat avec la Société Sagelec pour la maintenance des sanitaires publics au Parc de l'Aquilon pour un montant par cabine de 600 euros HT une fois par an,
- Contrat avec la Société Otis pour l'entretien annuel des portes automatiques de la halle du marché et de la mairie pour un montant annuel de 1 814,48 euros TTC,
- Contrat avec la Société Otis pour la maintenance annuelle de l'élévateur pour personne à mobilité réduite de l'ancien collège pour un montant annuel de 275,69 euros TTC,
- Contrat avec la Société Otis pour la maintenance des rideaux métalliques de la halle du marché pour un montant annuel de 778,85 euros TTC,
- Constitution de la commission ad hoc pour l'analyse des offres reçues pour l'exploitation du restaurant du garden tennis,
- Don de Monsieur Jacques Martor d'une sculpture intitulée « Flamme » à titre gratuit,
- Contrat de cession avec les Idées heureuses pour les prestations d'Emmanuel Pleintel pour un montant de 1 400 euros,
- Conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux avec Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre, le Comité de Jumelage, les Toiles Cabourgeaises, Plaisir des arts, l'Ecole de Danse, La Casa Jeux, les Fuseaux de Dominique, Tous en Gym, Actif, le Club Loisirs Seniors, Fa si la croquer, chœur fondant, le Théâtre de la Côte Fleurie.
- Dénomination ancien collège : Cabourg 1901

Le Conseil municipal en prend acte.

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane Gilquin de sa présence et remercie également Madame Partouche.

1-Présentation du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du Casino 2017-2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Monsieur le Maire remet aux Conseillers municipaux le rapport relatif à la Délégation de Service Public du Casino.

Les activités de services de restauration et de bar ont permis de dégager un chiffre d'affaires de 2.068.766 euros hors taxes contre 1.930.777 euros hors taxes pour la saison précédente, soit une progression de + 7,15 %

L'exploitation de 75 machines à sous a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 5.286.490 euros avant prélèvement contre 5.057.661 euros avant prélèvement la saison précédente soit une progression de 4.52 %.

Les jeux traditionnels et jeux de cercle ont dégagé un chiffre d'affaires de 965.836 euros avant prélèvement contre 990.854 euros avant prélèvement la saison précédente soit une diminution de 2,52 %.

Le chiffre d'affaires total des jeux a été de 6.252.326 euros avant prélèvement contre 6.048.515 euros l'année précédente.

-O-O-O-O-O-O-O-O

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

2-Présentation du rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public du Garden Tennis, du Golf public et de l'Etablissement des bains 2018.

Vu le comité de direction de l'EPIC des activités économiques de loisirs en date du 19 avril 2019,

Vu la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Une convention de délégation de service public entre la Ville de Cabourg et l'EPIC des activités sportives assure la gestion du personnel et des activités du Golf Public, du Garden Tennis et de l'Etablissement des Bains.

Conformément à cette convention de délégation de service public, l'EPIC émet un rapport annuel. Ce rapport 2018 se présente en plusieurs points, tels que définis ci-dessous :

⇒ Compte annuel de résultat 2018

⇒ Tarifs votés

⇒ Inventaire des biens affectés

- ⇒ Travaux réalisés sur les locaux ou équipements mis à disposition
- ⇒ Etat des investissements réalisés
- ⇒ Horaires et périodes d'ouverture
- ⇒ Incidents rencontrés tout au long de l'année
- ⇒ Recettes mensuelles
- ⇒ Etat du personnel

Monsieur Marc Mauret prend la parole et précise :

Pour la deuxième année l'EPIC a connu une augmentation du CA de 13.78% avec une recette de 376 318.53 euros au chapitre 70 par rapport à 2017.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Une augmentation globale des recettes de 6% par rapport à 2017, principalement due :

- A l'augmentation des recettes commerciales (chapitre 70) : + 13.78%
- A l'affectation des résultats 2017 (chapitre 002) de 17 128.33 €
- Au versement du CICE (chapitre 013) : 11 935 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Malgré une légère baisse des charges à caractère général, les dépenses de fonctionnement augmentent de 9% par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique par les dépenses de personnel, qui ont été en 2018, totalement absorbées par l'EPIC.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Une augmentation globale des dépenses de 72% par rapport à 2017, principalement due :

- A l'achat des caisses enregistreuses du Garden Tennis et du Golf Public (5 200 euros)
- A l'affectation des résultats 2017 (chapitre 001) : 955.10 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Une augmentation globale de 97% principalement due à l'affectation des résultats de 2017 (chapitre 10).

Le Golf Public

11% d'abonnements supplémentaires par rapport à 2017

- + 9% de recettes commerciales
- 16% de dépenses à caractère général
- +22% de dépenses de personnel (réorganisation de l'EPIC),
 - **un besoin de subvention de 49 550 euros .**

Le Garden Tennis

+15.71% de recettes commerciales par rapport à 2017

- +10% de dépenses à caractère général
- +7% de dépenses de personnel
 - **un besoin de subvention de 78 450 euros.**

Etablissement des bains

+32.84% de recettes commerciales par rapport à 2017

- +44% de dépenses à caractère général (mauvaise affectation par rapport à l'année 2017)
- +6.85% de dépenses de personnel
 - **AUCUNE SUBVENTION**

Pour conclure, L'EPIC des activités économiques de loisirs clôture sa deuxième année d'exercice avec une nette augmentation des recettes commerciales, plaçant l'année 2018 avec une augmentation de 13.78 %, la subvention a diminué de 28%, représente la somme de 128 000 euros en 2018 au lieu de 177 482.72 euros.

-O-O-O-O-O-O-O-O

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

3-Compte de gestion 2018

Vu les comptes de gestion 2018 transmis par le trésorier,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Considérant la concordance entre les comptes de gestion de la Trésorerie et les comptes administratifs qui déclarent que les comptes de gestion Ville, Grand Hôtel, Spectacles, Lotissement 2NAb, Eau, Location du Patrimoine à Usage Professionnel, Lotissement de Villiers et construction du musée, dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier, n'appellent ni observations, ni réserves,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les comptes de gestion 2018.

Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg prend la parole. Lecture des résultats budgétaires 2018.

Résumé des réalisations budgétaires :

Résultats budgétaires du budget principal, budget ville de Cabourg

Section d'investissement montant des recettes encaissées en investissement en 2018 : 7 646 113.38 euros pour un montant de dépenses de 6 641 038.06 euros. Il en résulte un excédent de 1 005 075.32 euros.

Section de fonctionnement montant des recettes encaissées 15 708 052.96 euros pour un montant de dépenses de 13 611 533.34 euros. Par différence on a un résultat excédentaire de 2 096 519.62 euros.

En tenant compte des résultats qui étaient reportés sur cet exercice 2018 mais issu de l'exercice précédent :

En section investissement la ville avait démarré l'exercice avec un déficit de 1 347 491.16 euros. Si on y ajoute le résultat positif il reste au 31 décembre à couvrir la somme de 342 415.84 euros.

Sur la section de fonctionnement pour démarrer l'exercice il y avait 4 759 248.96 euros d'excédent sur lequel a été utilisé une somme de 3 494 851 euros pour financier des investissements. Si on ajoute à ces chiffres le résultat que j'ai cité on obtient un résultat de fonctionnement excédentaire au 31 décembre de 3 360 917.57 euros.

Au total dans la caisse de ce budget principal il y avait au 31 décembre 3 018 501.73 euros.

Budget des locations des divers locaux : en investissement le montant des recettes encaissées 9 418.49 euros pour un montant de dépenses 122 422.11 euros. Il en résulte par différence un déficit de 113 003.62 euros. Sur la section de fonctionnement des recettes encaissées à hauteur de 158 553.87 euros pour des dépenses enregistrées à 52 746.34 euros. On a une situation excédentaire de 105 807.53 euros. Pour démarrer l'exercice 2018 il y avait un excédent d'investissement de 139 307.43 euros. Si on déduit le déficit constaté en investissement il reste un excédent disponible en investissement au 31 décembre sur ce budget de location de 26 303.81 euros. La section de

fonctionnement présentait un déficit pour démarrer l'exercice de 98 842.46 euros. Si on y ajoute l'excédent dégagé sur l'année 2018, il reste un excédent de fonctionnement disponible au 31 décembre de 6 965.07 euros. Un montant cumulé disponible en caisse de 33 268.88 euros sur ce budget location.

Budget spectacle : il n'y a pas d'investissement. La section de fonctionnement présentait des recettes pour un montant de 95 127.37 euros et les dépenses ont été enregistrées à hauteur de 96 356.39 euros. Le résultat est déficitaire sur cette section de fonctionnement à hauteur de 1 229.02 euros. Il y avait pour démarrer l'année 2018 un excédent de 6 194.91 euros, si on déduit le déficit dégagé sur l'année il reste un disponible de 4 965.89 euros au 31 décembre.

Budget lotissement de Villiers : les investissements en recette une somme de 398.31 qui a été comptabilisé cette année pour un montant de dépense 58 946.47 euros. Le déficit s'élève à 58 556.16 euros. Le fonctionnement en recette 58 946.47 euros pour un montant de dépenses de 4 572.50 euros, l'excédent dégagé sur 2018 est de 54 373.97 euros. La situation finale au 31 décembre est constituée par des investissements qui étaient déficitaires pour démarrer l'année 390 031 euros si on y ajoute le déficit de l'exercice il reste à couvrir 58 946.47 au 31 décembre. Il y avait en fonctionnement un excédent de 6 475.98 euros utilisé à hauteur de 390.31 pour couvrir le déficit. Si on ajoute le résultat de l'exercice on obtient au 31 décembre un excédent de 60 459.64 euros, au global un budget excédentaire de 1 513.17 euros.

Budget du Grand Hôtel : en investissement les recettes 46 207 euros pour un montant de travaux payés pour 30 417.67 euros. Sur cette section d'investissement un excédent dégagé en 2018 de 15 789.33 euros. La section de fonctionnement a enregistré des recettes pour 59 049.14 euros et des dépenses pour 50 977.68 euros. Un excédent qui a été dégagé de 8 071.46 euros. La situation finale de ce budget pour démarrer l'exercice il y un excédent de 94 321.39 euros conforté par un résultat excédentaire de l'exercice 2018. On présente en investissement un résultat de clôture excédentaire de 110 110.72 euros. Le fonctionnement pour démarrer l'exercice 5 380.93 euros conforté par les 8 071.46 euros de l'année au total 13 452.39 euros disponible au 31 décembre soit un cumulé de 123 563.11 euros.

Budget annexe de l'eau : en section de fonctionnement les recettes encaissées 86 973.25 euros et les dépenses (achat d'eau) pour 81 741.32 euros. L'excédent dégagé sur l'exercice est de 5 228.93. Cet excédent vient compléter celui qui présidait au 1 er janvier de l'année il était de 75 324.96.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o Vote : **Pour 21 – Abstentions 4**

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg
Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

ADOPTE les conclusions du rapport.

DECLARE que les COMPTES DE GESTION dressés pour l'Exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

4-Compte administratif 2018 Ville

Vu le compte de gestion 2018,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

La section de fonctionnement du compte administratif Ville fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 3 360 917,57 €.

Pour les dépenses

Les charges à caractère général augmentent de 43 829,25 € par rapport au compte administratif 2017 (charges rattachées comprises). Cette augmentation est expliquée par la mise en place pour l'année 2018 de l'externalisation des prestations de nettoyage des WC Public ; l'acquisition de fournitures pour la réalisation, en régie par les services techniques de la commune, de travaux dans le bâtiment de l'ancien collège suite à son acquisition au cours de l'année 2018 et des frais d'entretien qui en découle ; l'acquisition de fournitures pour la réalisation, en régie, par les services techniques de la ville de travaux sur les balustres ; l'augmentation des dépenses correspondant à la fourniture d'accès internet (fibre).

Conformément aux attentes évoquées lors du CA 2017, les charges de personnel ont baissé de 3,3% en 2018, soit 202 826 €. En comparaison avec 2017, le compte 6216, affecté à la rémunération des personnels des services communes NCPA/Cabourg, a diminué de 142 666 €.

La contribution au FPIC a poursuivi sa diminution passant de 67 743 € en 2017 à 52 749 € en 2018.

Les autres charges de gestion courantes diminuent de 12 689 € en 2018 (charges rattachées incluses). Cette diminution s'explique, entre autres, par l'absence de subvention versée à la société hippique à la suite de l'annulation du jumping en 2018. La subvention versée à l'EPIC des activités a diminué de 49 482 entre 2017 et 2018. Les subventions aux associations culturelles, sportives et dans le cadre de manifestations restent par ailleurs stables.

Les charges financières poursuivent leur baisse sous l'effet conjugué de la diminution de l'encours de la dette et de la baisse du remboursement des intérêts.

L'augmentation des charges exceptionnelles s'explique essentiellement par le versement d'une subvention exceptionnelle au budget construction musée (qui n'existait pas en 2017), pour 128 900 €.

Pour les recettes :

Hors report d'excédent, les recettes de la section de fonctionnement sont en augmentation en 2018, à + 497 722,38 €, uniquement par le fait de l'augmentation des recettes exceptionnelles sont majoritairement constituées des produits des cessions (+ 1 230 488€).

En effet, le principal poste de recettes « impôts et taxes » diminue de 562 366 € par rapport au compte administratif de 2017. Cette diminution s'explique par le vote de la baisse des taux pour le foncier bâti et non bâti, pour l'année 2018.

Les dotations et participations ont subi une baisse de 121 642 € par rapport à 2017. Cette diminution des recettes s'explique tout d'abord par une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 31 228 € par rapport à 2017 ; la fin en 2018 du remboursement des emplois insertion et emploi avenir qui représentait 34 861 € en 2017 ; la baisse des fonds d'amorçage des activités périscolaires (- 7916€) ; la diminution pour 10 126 € de la dotation nationale de péréquation.

Les autres produits des gestion courantes diminuent de 294 930 € par rapport au compte administratif 2017. Le reversement des excédents budgétaire des budgets Grand Hôtel, Lotissement 2NAB et location du patrimoine sont intervenus en 2017 uniquement.

Les produits des services du domaine sont en hausse par rapport à 2017 tout comme les atténuations de charges.

La section d'investissement fait apparaître un déficit cumulé de 342 415,84 €, soit une baisse de 74,59 % par rapport à 2017, qui s'explique essentiellement par la progression des produits des cessions d'immobilisations, l'absence de recours à l'emprunt et un maintien des dépenses d'investissement.

Conformément au compte de gestion Ville, le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	13 611 533,34€	- Dépenses	7 988 529,22 €
- Recettes	16 972 450,91€	- Recettes	7 646 113,38 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif 2018 Ville et de l'arrêter aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	13 611 533,34€	- Dépenses	7 988 529,22 €
- Recettes	16 972 450,91€	- Recettes	7 646 113,38 €

-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 19 – abstention : 5**

5-Compte administratif 2018 Grand hôtel

Vu le compte de gestion 2018,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

La section de fonctionnement du compte administratif du Grand Hôtel dégage un résultat cumulé excédentaire de 13 452,39 €. Les recettes de fonctionnement sont constituées par la redevance d'occupation du domaine public dû par le Grand Hôtel.

Les dépenses d'investissement sont marquées en 2018 par des travaux de rénovation des escaliers et de la terrasse du Grand Hôtel. Les écritures d'amortissement constituent les recettes d'investissement.

Conformément au compte de gestion du Grand Hôtel, le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	50 977,68 €	- Dépenses	30 417,67 €
- Recettes	64 430,07 €	- Recettes	140 528,39 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif 2018 du Grand Hôtel et de l'arrêter aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	50 977,68 €	- Dépenses	30 417,67 €
- Recettes	64 430,07 €	- Recettes	140 528,39 €

-O-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 24**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

6-Compte administratif 2018 Eau

Vu le compte de gestion 2018,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

La section d'exploitation dégage un résultat cumulé excédentaire de 80 553,89 €. La seule dépense est l'achat d'eau au syndicat de production Nord Pays d'Auge (81 744,32 €). Cette eau est revendue au délégataire VEOLIA ce qui constitue l'élément principal des recettes, la surtaxe de l'eau constituant l'autre recette de ce budget.

Aucun investissement n'a été réalisé en 2018.

Conformément au compte de gestion Eau, le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

EXPLOITATION :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	81 744,32 €	- Dépenses	0,00 €
- Recettes	162 298,21 €	- Recettes	0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif 2018 Eau et de l'arrêter aux sommes suivantes :

EXPLOITATION :**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses	81 744,32 €	- Dépenses	0,00 €
- Recettes	162 298,21 €	- Recettes	0,00 €

-O-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 24**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

7-Compte administratif 2018 Lotissement 2NAb

Vu le compte de gestion 2018,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 4 juin 2019,

Depuis plusieurs années, la prescription du Plan de Prévention des Risques Littoraux a stoppé la réalisation de la fin des opérations d'aménagement de la première partie du lotissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent la rémunération du Maître d'œuvre et le solde dû aux titulaires des lots de marchés de travaux et pour 277 963,13 € par des écritures de régularisation de stocks. Les recettes sont entièrement constituées du report de l'excédent de fonctionnement de 2017.

Il n'y pas de reports pour 2018.

La section d'investissement est excédentaire. Les recettes sont constituées de l'affectation de résultat 2017 (657 509,28 €) et des écritures de régularisation de stock (277 963,13 €). Les dépenses d'investissement correspondent au déficit de la section d'investissement 2017 reporté (657 509,28 €).

Ecritures de stock :

Conformément au compte de gestion du lotissement 2NAb, le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses	310 752,64 €	- Dépenses	657 509,28 €
- Recettes	783 162,58 €	- Recettes	935 472,38 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif 2018 du lotissement 2NAb et de l'arrêter aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT :**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses	310 752,64 €	- Dépenses	657 509,28 €
- Recettes	783 162,58 €	- Recettes	935 472,38 €

-O-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 24**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

8-Compte administratif 2018 Location du patrimoine à usage professionnel

Vu le compte de gestion 2018,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 4 juin 2019,

Piste 68

En section de fonctionnement, les recettes proviennent des loyers perçus, du remboursement des taxes d'ordures ménagères et pour majorité d'un excédent d'investissement transféré pour 121 478,40 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des loyers concernant l'occupation du local pour le bureau virtuel, des assurances et refacturations de fluides et du déficit de la section de fonctionnement reporté pour 98 842,46 € (régularisation du transfert exceptionnel de l'excédent d'investissement cumulé en section de fonctionnement sur 2018).

Concernant la section d'investissement, la principale dépense est constituée par l'excédent d'investissement reversé à la section de fonctionnement. Les recettes de la section d'investissement sont constituées des écritures d'ordre d'amortissement. L'excédent d'investissement de 2017 reporté pour un montant de 139 307,43 € permet à la section d'investissement d'être excédentaire pour 26 303,81€.

Conformément au compte de gestion location du patrimoine à usage professionnel, le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	151 588,80 €	- Dépenses	122 422,11 €
- Recettes	158 553,87 €	- Recettes	148 725,92 €

Le Maire propose au conseil municipal de voter le compte administratif 2018 location du patrimoine à usage professionnel et de l'arrêter aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	151 588,80 €	- Dépenses	122 422,11 €
- Recettes	158 553,87 €	- Recettes	148 725,92 €

-o-o-o-o-o-o-o-o-o Vote : **Pour 19 – abstention 5**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

9-Compte administratif 2018 Spectacles

Vu le compte de gestion 2018,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 4 juin 2019,

Conformément au compte de gestion Spectacles, le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	96 356.39 €	- Dépenses	0,00 €
- Recettes	101 322.28 €	- Recettes	0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif 2018 Spectacles et de l'arrêter aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	96 356.39 €	- Dépenses	0,00 €
- Recettes	101 322.28 €	- Recettes	0,00 €

-o-o-o-o-o-o-o-o-o- **Vote pour 24**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

10-Compte administratif 2018 Lotissement de Villiers

Vu le compte de gestion 2018,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 4 juin 2019,

Des études réalisées à la suite de la loi sur l'eau constituent les principales dépenses de fonctionnement.

La régularisation des écritures de stock pour 58 946,47 € représentent les recettes de fonctionnement.

En section d'investissement les dépenses font suite aux écritures de régularisation des écritures de stock constatées en recettes de fonctionnement et au déficit d'investissement reporté. Les recettes d'investissement correspondent à la couverture des dépenses pour le déficit d'investissement reporté de 2017. La section d'investissement est déficitaire

(- 58 946,47 €).

Conformément au compte de gestion du lotissement de Villiers, le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :**INVESTISSEMENT** :

- Dépenses	4 572,50 €	- Dépenses	59 336,78 €
- Recettes	65 032,14 €	- Recettes	390,31 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif 2018 du lotissement de Villiers et de l'arrêter aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT :**INVESTISSEMENT** :

- Dépenses	4 572,50 €	- Dépenses	59 336,78 €
- Recettes	65 032,14 €	- Recettes	390,31 €

-o-o-o-o-o-o-o-o-o Vote : **Pour 19 – abstention 5**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

11-Compte administratif 2018 construction du musée

Vu le compte de gestion 2018,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Il s'agit du premier compte administratif pour le budget Construction musée, créé par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2018. Par conséquent le compte administratif ne retrace qu'une demi-année.

Les dépenses d'investissement sont constituées :

De la rémunération du prestataire chargé des missions de coordination générale du projet avec la commune, le Comité scientifique et les prestataires parisiens (16 800 €).

De l'amorçage de l'exécution du marché de Maître d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation des locaux et dès la création du musée belle époque (77 508 €).

Du diagnostic de la structure Villa bon Abri nécessaire avant d'entreprendre les travaux réhabilitation et d'aménagement des locaux (15 600 €).

Des frais engagés pour la réalisation des missions d'architecte/programmiste (29 460 €)

La rémunération du Commissaire de la Villa temps du temps retrouvé (comprenant l'exposition permanente et la présidence du Comité scientifique) pour un montant de 25 352 €

Le règlement de la prestation de présidence du Comité scientifique d'accompagnement et d'animation du projet du musée au titre de l'année 2017 (24 000 €).

Une avance remboursable versé par le budget de la ville représente, pour 215 000 €, la recette d'investissement du budget musée.

Les dépenses de fonctionnement se déclinent comme suit :

Rémunération du prestataire chargé de l'étude de faisabilité du projet dans le but de déterminer si une politique de mécénat pouvait être mise en œuvre (11 997€)

Piste 69

Réalisation des prestations de recherche de mécénat et de partenariat dans la cadre du financement du projet (18 240 €) ;

Rémunération du prestataire chargé de la régie des œuvres dans le cadre de la création de l'exposition permanente (9 600€ hors rattachement de la dernière facturation 2018) ;

La prise en charge des frais annexes à la réalisation de leurs missions par les différents prestataires extérieurs, par les membres du Comité scientifiques et par les élus référents pour le projet dans le cadre de leurs missions de représentation de la collectivité et de membre du Comité scientifique (17 223 €).

Les recettes de fonctionnement sont constituées d'une subvention exceptionnelle de la ville à hauteur de 128 900 €.

Il est à préciser qu'à la suite de la création du budget musée, les écritures passées, préalablement (à compter 2015 à 2017), sur le budget ville ont été rebasculées sur ledit budget fin 2018.

Conformément au compte de gestion Construction musée, le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	85 584,28 €	- Dépenses	215 000 €
- Recettes	128 900 €	- Recettes	215 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif 2018 Construction Musée et de l'arrêter aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	85 584,28 €	- Dépenses	215 000 €
- Recettes	128 900 €	- Recettes	215 000 €

-o-o-o-o-o-o-o-o Vote : **Pour 19 contre 5**

Les comptes administratifs du Maire sont en concordance avec les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg
Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Remarque : Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés

ADOpte les conclusions du rapport.

APPROUVE les COMPTES ADMINISTRATIFS pour l'EXERCICE 2018 rendus par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

12-Affectation de résultats 2018

Vu les comptes de gestion 2018 transmis par le trésorier,

Vu les comptes administratifs 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget de la ville de Cabourg et des budgets annexes Grand Hôtel, Lotissement 2NAb, Eau, Spectacles, Location du Patrimoine à Usage Professionnel, Construction Musée et Lotissement de Villiers de l'exercice 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats 2018 comme suit :

I) - Pour le budget VILLE de CABOURG

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	7 646 113,38	15 708 052,96	23 354 166,34
DEPENSES	6 641 038,06	13 611 533,34	20 252 571,40
Résultat de l'exercice			
Excédent	1 005 075,32	2 096 519,62	3 101 594,94
Déficit			
Résultat reporté			
Excédent		1 264 397,95	-83 093,21
Déficit	-1 347 491,16		
Résultat cumulé			
Excédent		3 360 917,57	3 018 501,73
Déficit	-342 415,84		

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2017 commune	Participation affecté à l'investissement	Solde	Résultat de clôture exercice 2018	Résultat 2018 cumulé
Investissement	-1 347 491,16		-1 347 491,16	1 005 075,32	-342 415,84
Fonctionnement	4 759 248,96	3 494 851,01	1 264 397,95	2 096 519,62	3 360 917,57

3 018 501,73

Résultat investissement 2018 = **-342 415,84** RAR Dépenses) **1 775 793,56**
 (+ RAR Recettes) **1 243 709,29**

Résultat fonctionnement 2018 = **3 360 917,57**

Besoin de financement cumulé de la section d'investissement = **874 500,11**

Affectation au compte 1068 = **874 500,11** ri

Report au 001 section investissement **déficit** = **342 415,84** di

Report au 002 section fonctionnement **excédent** = **2 486 417,46**

II) - Pour le Budget annexe du GRAND HÔTEL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	46 207,00	59 049,14	105 256,14
DEPENSES	30 417,67	50 977,68	81 395,35
Résultat de l'exercice			
Excédent	15 789,33	8 071,46	
Déficit			0,00
Résultat reporté			
Excédent	94 321,39	5 380,93	99 702,32
Déficit			0,00
Résultat cumulé			
Excédent	110 110,72	13 452,39	123 563,11
Déficit			0,00

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Participation affecté à l'investissement	Solde	Résultat de clôture exercice 2018	Résultat 2018 cumulé
Investissement	94 321,39			15 789,33	110 110,72
Fonctionnement	5 380,93		5 380,93	8 071,46	13 452,39
					123 563,11

Résultat investissement 2018 = **110 110,72 + RAR Dépenses) 86 515,46**
(+ RAR Recettes)

Résultat fonctionnement 2018 = **13 452,39**

Besoin de financement cumulé de la section d'investissement =

Affectation au compte 1068 **0,00**

Report au 001 section investissement **excédent = 110 110,72**

Report au 002 section fonctionnement **excédent = 13 452,39**

III) - Pour le Budget annexe SPECTACLES

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	0,00	95 127,37	95 127,37
DEPENSES	0,00	96 356,39	96 356,39
Résultat de l'exercice			
Excédent	0,00		0,00
Déficit		-1 229,02	-1 229,02
Résultat reporté			
Excédent		6 194,91	6 194,91
Déficit			
Résultat cumulé			
Excédent	0,00	4 965,89	4 965,89
Déficit			0,00

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Participation affecté à l'investissement	Solde	Résultat de clôture exercice 2018	Résultat 2018 cumulé
Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	6 194,91		6 194,91	-1 229,02	4 965,89
					4 965,89

Résultat investissement 2018 = **0,00**

Résultat fonctionnement 2018 = **4 965,89**

Besoin de financement cumulé de la section d'investisse **0,00**

Affectation au compte 1068 = **0,00**

Report au 001 section investissement **déficit= 0,00**

Report au 002 section fonctionnement **excédent = 4 965,89**

IV) - Pour le Budget annexe du LOTISSEMENT 2NAb

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	935 472,41	0,00	935 472,41
DEPENSES	0,00	310 752,64	310 752,64
Résultat de l'exercice			
Excédent	935 472,41		624 719,77
Déficit		310 752,64	
Résultat reporté			
Excédent		783 162,58	783 162,58
Déficit	657 509,28		657 509,28
Résultat cumulé			
Excédent	277 963,13	472 409,94	750 373,07
Déficit			0,00

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Participation affecté à l'investissement	Solde	Résultat de clôture exercice 2018	Résultat 2018 cumulé
Investissement	-657 509,28		-657 509,28	935 472,41	277 963,13
Fonctionnement	1 440 671,86	657 509,28	783 162,58	-310 752,64	472 409,94
					750 373,07

Résultat investissement 2018 = **277 963,13**

Résultat fonctionnement 2018 = **472 409,94** (- RAR Dépenses)
(+ RAR Recettes)

Besoin de financement cumulé de la section d'investisse **0,00**

Affectation au compte 1068 = **0,00**

Report au 001 section investissement **excédent** = **277 963,13**

Report au 002 section fonctionnement **excédent** = **472 409,94**

V) - Pour le Budget annexe EAU

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RECETTES	0,00	86 973,25	86 973,25
DEPENSES	0,00	81 744,32	81 744,32
Résultat de l'exercice			
Excédent	0,00	5 228,93	5 228,93
Déficit			0,00
Résultat reporté			
Excédent		75 324,96	75 324,96
Déficit			0,00
Résultat cumulé			
Excédent	0,00	80 553,89	80 553,89
Déficit			0,00

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Participation affecté à l'investissement	Solde	Résultat de clôture exercice 2018	Résultat 2018 cumulé
Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
Exploitation	75 324,96	0,00	75 324,96	5 228,93	80 553,89
					80 553,89

Résultat investissement 2018 = **0,00**

Résultat fonctionnement 2018 = **80 553,89**

Besoin de financement cumulé de la section d'investisse **0,00**

Affectation au compte 1068 = **0,00**

Report au 001 section investissement **excédent** = **0,00**

Report au 002 section d'exploitation **excédent** = **80 553,89**

VI) - Pour le Budget annexe Location du Patrimoine à Usage Professionnel

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	9 418,49	158 553,87	167 972,36
DEPENSES	122 422,11	52 746,34	175 168,45
Résultat de l'exercice			
Excédent		105 807,53	
Déficit	-113 003,62		-7 196,09
Résultat reporté			
Excédent	139 307,43		139 307,43
Déficit		-98 842,46	-98 842,46
Résultat cumulé			
Excédent	26 303,81	6 965,07	33 268,88
Déficit			0,00

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Participation affecté à l'investissement	Solde	Résultat de clôture exercice 2018	Résultat 2018 cumulé
Investissement	139 307,43		139 307,43	-113 003,62	26 303,81
Fonctionnement	-98 842,46		-98 842,46	105 807,53	6 965,07
					33 268,88

Résultat investissement 2018 = **26 303,81** (- RAR Dépenses) **13 097,00**
(+ RAR Recettes)

Résultat fonctionnement 2018 = **6 965,07**

Besoin de financement cumulé de la section d'investissement =

Affectation au compte 1068 = **0,00**

Report au 001 section investissement **excédent** = **26 303,81**

Report au 002 section de fonctionnement **excédent** = **6 965,07**

VII) - Pour le Budget annexe Lotissement de Villiers

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	390,31	58 946,47	59 336,78
DEPENSES	58 946,47	4 572,50	63 518,97
Résultat de l'exercice			
Excédent		54 373,97	54 373,97
Déficit	58 556,16		58 556,16
Résultat reporté			
Excédent		6 085,67	6 085,67
Déficit	-390,31		-390,31
Résultat cumulé			
Excédent		60 459,64	119 406,11
Déficit	-58 946,47		

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Participation affecté à l'investissement	Solde	Résultat de clôture exercice 2018	Résultat 2018 cumulé
Investissement	-390,31		-390,31	-58 556,16	-58 946,47
Fonctionnement	6 475,98	390,31	6 085,67	54 373,97	60 459,64
					1 513,17

Résultat investissement 2018 =	-58 946,47
Résultat fonctionnement 2018 =	60 459,64 (R Dépenses) (+ RAR Recettes)
Besoin de financement cumulé de la section d'investissen	58 946,47
Affectation au compte 1068 =	58 946,47
Report au 001 section investissement déficit =	58 946,47
Report au 002 section de fonctionnement excédent =	1 513,17

VIII) - Pour le Budget annexe Construction Musée

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	215 000,00	128 900,00	343 900,00
DEPENSES	215 000,00	85 584,28	300 584,28
Résultat de l'exercice			
Excédent		43 315,72	
Déficit			
Résultat reporté			
Excédent			0,00
Déficit			0,00
Résultat cumulé			
Excédent			0,00
Déficit			0,00

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Participation affecté à l'investissement	Solde	Résultat de clôture exercice 2018	Résultat 2018 cumulé
Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00		0,00	43 315,72	43 315,72
					43 315,72

Résultat investissement 2018 = **0,00** (- RAR Dépenses)
(+ RAR Recettes)

Résultat fonctionnement 2018 = **43 315,72**

Besoin de financement cumulé de la section d'investissement =

Affectation au compte 1068 = **0,00**

Report au 001 section investissement **excédent** = **0,00**

Report au 002 section de fonctionnement **excédent** = **43 315,72**

-o-o-o-o-o-o-o-o-o Vote : **Pour 20 – abstention 5**

Piste 71

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

ADOPTE les conclusions du rapport.

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme vu ci-dessus.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

13-Affectation de l'excédent du budget eau au budget ville

Vu le compte administratif 2018 et le budget supplémentaire 2019 Eau,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

La section d'exploitation du Budget Eau dégage en 2018 un excédent de 80 553,89 € qu'il est souhaitable de reverser au Budget Ville dans le cadre du budget supplémentaire 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir valider le reversement de l'excédent d'exploitation du budget eau au budget ville mentionnée ci-dessous :

Budget Eau :

Reversement de l'excédent d'exploitation	80 553,89 €
--	-------------

-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VALIDE le reversement de l'excédent d'exploitation du budget eau au budget ville de 80 553.89 €

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

14-Budget supplémentaire Ville 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019,

Vu la délibération sur le vote des taux d'imposition pour 2019,

Vu l'état 1259 relatif à la notification des taux d'imposition pour 2019,

Vu les modifications du programme pluriannuel d'investissement,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Le vote du budget primitif en décembre 2018 a permis de lancer rapidement et de poursuivre certaines opérations d'investissement. Le budget supplémentaire va permettre :

- d'intégrer dans les prévisions 2019 les résultats du compte administratif avec les restes à réaliser.
- d'ajuster les crédits budgétaires en fonction des nouvelles informations connues à ce jour.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 708 320,35 €, ce qui donne un total avec les prévisions du budget primitif de 16 349 772,48 €.

Les nouvelles recettes proviennent pour l'essentiel :

- Du report d'excédent du résultat 2018
- De l'ajustement du produit de la fiscalité directe avec la notification des bases fiscales
- Du reversement de l'excédent du budget eau
- De l'ajustement du montant des dotations
- De l'attribution d'une subvention de fonctionnement

Les nouvelles dépenses concernent :

- Des ajustements au niveau du chapitre « charges à caractère général », à savoir : crédits 2019 pour le lancement d'un marché d'Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des DSP de la commune ; crédits nécessaires à l'organisation de la manifestation « Congrès des villes jumelées » non prévus au BP 2019 ;
 - Ajustement des crédits 2019 pour le versement de la subvention au CCAS
 - L'ajustement des subventions versés aux budgets annexes Spectacle
 - L'ajustement des dotations aux amortissements
 - L'augmentation de l'autofinancement consacré à la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 124 396,87€, soit un total de 10 118 459,90 € en tenant compte des prévisions inscrites au budget primitif.

Le programme des dépenses et des recettes d'investissement correspond au programme pluriannuel d'investissement modifié et qui prend en compte :

- L'affectation des résultats 2018 avec les restes à réaliser
- La modification des autorisations de programme avec les crédits de paiement pour l'année 2019
- La modification des crédits d'investissement en fonction du résultat des notifications des marchés publics et d'intégration de demandes non inscrites au BP et au PPI 2019
- Le retrait d'opérations d'investissement initialement prévues au PPI 2019
- L'annulation du compromis de vente du garage palace
- L'augmentation de l'autofinancement
- L'ajustement du montant de l'emprunt en recettes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget supplémentaire Ville 2019 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses 2 708 320,35 €	Recettes : 2 708 320,35 €
-------------------------	---------------------------

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 2 124 396,87 €	Recettes : 2 124 396,87 €
---------------------------	---------------------------

-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 20 – contre 5**

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Remarque : Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

ADOPTE les conclusions du rapport.

VOTE et APPROUVE le budget supplémentaire Ville 2019 conformément aux équilibres financiers présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

15-Budget supplémentaire Grand Hôtel 2019

Vu le compte de gestion 2018,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

La section de fonctionnement du compte administratif du Grand Hôtel dégage un résultat cumulé excédentaire de 13 452,39 €. Les recettes de fonctionnement sont constituées par la redevance d'occupation du domaine public dû par le Grand Hôtel.

Les dépenses d'investissement sont marquées en 2018 par des travaux de rénovation des escaliers et de la terrasse du Grand Hôtel. Les écritures d'amortissement constituent les recettes d'investissement.

Conformément au compte de gestion du Grand Hôtel, le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses	50 977,68 €	- Dépenses	30 417,67 €
- Recettes	64 430,07 €	- Recettes	140 528,39 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif 2018 du Grand Hôtel et de l'arrêter aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT :**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses	50 977,68 €	- Dépenses	30 417,67 €
- Recettes	64 430,07 €	- Recettes	140 528,39 €

-o-o-o-o-o-o-o-o-o- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

ADOPTE les conclusions du rapport.

VOTE et APPROUVE le compte administratif 2018 du Grand Hôtel et de l'arrêter aux sommes présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

16-Budget supplémentaire Eau 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Les modifications des prévisions apportées dans ce budget supplémentaire concernent :

- L'intégration des résultats du compte administratif
- Le reversement de l'excédent d'exploitation au budget ville

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 80 553,89 €, ce qui donne un total avec les prévisions du budget primitif de 175 553,89 €.

Au même titre que le budget primitif il n'a pas été prévu d'affecter ou de réajuster des crédits au budget supplémentaire pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget supplémentaire eau 2019 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section d'EXPLOITATION

Dépenses :	80 553,89 €	Recettes :	80 553,89 €
------------	-------------	------------	-------------

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 0 €	Recettes : 0 €
----------------	----------------

-O-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VOTE le budget supplémentaire eau 2019 et de l'arrêter conformément aux équilibres financiers présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

17-Budget supplémentaire Lotissement 2NAb 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Les modifications des prévisions apportées dans ce budget supplémentaire concernent :

- L'intégration des résultats du compte administratif

La section de fonctionnement fait apparaître un suréquilibre d'un montant de 472 409,94 € qui se cumule avec le suréquilibre des prévisions votées au budget primitif pour atteindre 472 436,60 €. Cette situation s'explique par l'excédent cumulé, la prévision de la vente des terrains et l'absence de nouveaux travaux.

La section d'investissement est équilibrée pour un montant de 277 963,13 €, qui se cumule aux prévisions du budget primitif pour un montant total de 2 352 436,37 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget supplémentaire lotissement 2NAb 2019 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : - 8,32 €	Recettes : 472 401,62 €
---------------------	-------------------------

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 277 963,13 €	Recettes : 277 963,13 €
-------------------------	-------------------------

-O-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Remarque : Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

VOTE le budget supplémentaire lotissement 2NAb 2019 et de l'arrêter aux sommes présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

18-Budget supplémentaire Location du patrimoine à usage professionnel 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Les modifications des prévisions apportées dans ce budget supplémentaire concernent :

-L'intégration des résultats du compte administratif

-L'ajustement des crédits en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 6 965,07€, ce qui donne un total avec les prévisions du budget primitif de 49 546,07 €.

La section d'investissement, avec les restes à réaliser, s'équilibre à hauteur de 26 303,81 €, soit un total de 34 654,81 € en tenant compte des prévisions inscrites au budget primitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget supplémentaire Location du patrimoine à usage professionnel 2019 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 6 935,07 €	Recettes : 6 965,07 €
-----------------------	-----------------------

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 26 303,81 €	Recettes : 26 303,81 €
------------------------	------------------------

-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 20 – contre 5**

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

VOTE le budget supplémentaire Location du patrimoine à usage professionnel 2019 et de l'arrêter aux sommes présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

19-Budget supplémentaire Spectacles 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Les modifications des prévisions apportées dans ce budget supplémentaire concernent :

- L'intégration des résultats du compte administratif
- L'augmentation de la subvention du budget principal à la suite de l'organisation d'un concert non prévu au BP 2019

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 22 270,00 €, ce qui donne un total avec les prévisions du budget primitif de 119 170 €.

Comme pour le budget primitif, Il n'y a pas d'investissement prévu au budget supplémentaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget supplémentaire Spectacles 2019 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 22 270,00 €	Recettes : 22 270,00 €
------------------------	------------------------

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 0,00 €	Recettes : 0,00 €
-------------------	-------------------

-O-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VOTE le budget supplémentaire Spectacles 2019 et de l'arrêter aux sommes présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

20-Budget supplémentaire Lotissement de Villiers 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Les modifications des prévisions apportées dans ce budget supplémentaire concernent :

- L'intégration des résultats du compte administratif

La section de fonctionnement fait apparaître un suréquilibre d'un montant de 1513,17 €. La section de fonctionnement du budget primitif a été votée en équilibre.

La section d'investissement est en déficit pour un montant de - 58 766,47 €. Ce déficit est annulé par les crédits d'investissement votés en budget primitif. La section d'investissement est donc équilibrée en tenant compte des prévisions du budget primitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget supplémentaire Lotissement de Villiers 2019 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 0 €	Recettes 1513,17 €
----------------	--------------------

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 58 766,47 €	Recettes : - 58 766,47 €
------------------------	--------------------------

-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 20 – abstention 5**

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,
Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Remarque : Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

VOTE le budget supplémentaire Lotissement de Villiers 2019 et de l'arrêter aux sommes présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

21-Budget supplémentaire construction du musée 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Les modifications des prévisions apportées dans ce budget supplémentaire concernent :

- L'intégration des résultats du compte administratif
- L'ajustement des crédits en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 45 315,72 €, qui représente avec les prévisions budgétaires primitives un montant de 223 575,72€.

2 000 € de crédits sont affectés au chapitre 65 pour la prise en charge de frais de missions des élus faisant suite aux délibérations d'encadrement de prise en charge des frais des élus votés en Conseil Municipal de novembre 2018. Ces crédits sont compensés par une part de l'excédent de fonctionnement 2018 reporté.

La section d'investissement, s'équilibre à hauteur de 33 414 € par virement de la section de fonctionnement, soit un total de 2 474 170 € en tenant compte des prévisions inscrites au budget primitif.

Il a été procédé à un réajustement des crédits du chapitre 23 à la suite de l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre pour la création du musée belle époque. Les honoraires du maître d'œuvre ont été définitivement actés par avenant, après fixation de l'estimation définitive du montant des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget supplémentaire Construction Musée 2019 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 43 315,72 €	Recettes : 43 315,72 €
-------------------------------	-------------------------------

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 33 414 €	Recettes : 33 414 €
----------------------------	----------------------------

-o-o-o-o-o-o-o-o-o- **Vote pour 20 – contre 4 - abstention 1**

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,
Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

VOTE le budget supplémentaire Construction Musée 2019 et de l'arrêter aux sommes présentées ci-dessus

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

22-Budget ville modification des autorisations de programme et des crédits de paiement AP/CP

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice M14,

Vu les prévisions budgétaires 2019,

Vu la délibération du 26 juin 2017 créant des autorisations de programme,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Pour rappel, la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement permet de déroger au principe d'annualité budgétaire en planifiant le financement des investissements, tout en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées au cours de chaque exercice budgétaire. Le budget ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

L'évolution de certains projets nécessite la modification des autorisations de programme et des crédits de paiements qui s'y rattachent.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

De modifier les autorisations de programmes et les crédits de paiements des projets concernés tels que décrit dans le tableau ci-dessous,

De modifier les crédits paiements dans le budget supplémentaire 2019 de la ville.

	Date du conseil municipal	Dépenses				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
AP n° 17-01 Pôle vie sociale & culturel						
Etudes, insertions et travaux	17 décembre 2018	90 598,41	750 000,00	823 852,59		1 664 451,00
Modification	lundi 17 juin 2019	90 598,41	741 779,07	918 721,46		1 751 098,94
SOLDE		0,00	-8 220,93	94 868,87		86 647,94
		Recettes				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	17 décembre 2018	90 598,41	750 000,00	291 600,00		
Emprunt	17 décembre 2018			532 252,59		1 664 451,00
Modification 17 juin 2019						
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	lundi 17 juin 2019	90 598,41	741 779,07	561 468,87		
Emprunt	lundi 17 juin 2019			357 252,59		1 751 098,94
SOLDE		0,00	-8 220,93	94 868,87		86 647,94
		Dépenses				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
AP n° 17-02 Restructuration services de la mairie						
Etudes, insertions et travaux	17 décembre 2018	14 640,00	20 000,00	430 000,00	280 000,00	744 640,00
Modification	lundi 17 juin 2019	14 640,00	0,00	0,00	730 000,00	744 640,00
SOLDE		0,00	-20 000,00	-430 000,00	450 000,00	0,00
		Recettes				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	17 décembre 2018	14 640,00	20 000,00		280 000,00	
Emprunt	17 décembre 2018			430 000,00		744 640,00
Modification 17 juin 2019						
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	lundi 17 juin 2019	14 640,00	0,00	0,00	730 000,00	
Emprunt	lundi 17 juin 2019		0,00	0,00	0,00	744 640,00
SOLDE		0,00	-20 000,00	-430 000,00	450 000,00	0,00
		Dépenses				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
AP n° 17-03 SIG Numérisation du patrimoine urbain architectural et paysager						
Etudes et réalisations des documents	17 décembre 2018		50 000,00	75 000,00	75 000,00	200 000,00
Modification	lundi 17 juin 2019		0,00	75 000,00	75 000,00	150 000,00
SOLDE		0,00	-50 000,00	0,00	0,00	-50 000,00
		Recettes				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	17 décembre 2018		50 000,00	75 000,00	75 000,00	
Emprunt	17 décembre 2018					200 000,00
Modification						
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	lundi 17 juin 2019			75 000,00	75 000,00	
Emprunt	lundi 17 juin 2019					150 000,00
SOLDE		0,00	-50 000,00	0,00	0,00	-50 000,00
		Dépenses				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
AP n° 17-04 Extension du cimetière						
Etudes, insertions et travaux	17 décembre 2018		50 000,00	350 000,00		400 000,00
Modification	lundi 17 juin 2019		0,00	400 000,00		400 000,00
SOLDE		0,00	-50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
		Recettes				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	17 décembre 2018		50 000,00	350 000,00		
Emprunt	17 décembre 2018					400 000,00
Modification						
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	lundi 17 juin 2019			400 000,00		
Emprunt	lundi 17 juin 2019					400 000,00
SOLDE		0,00	-50 000,00	50 000,00		0,00

		Dépenses				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
AP n° 17-05 Restructuration du Gardon						
Etudes, insertions et travaux	17 décembre 2018	31 485,96	250 000,00	1 478 514,04	500 000,00	2 260 000,00
Inscrit au BP 2019	lundi 17 juin 2019			628 514,04		
Modification	lundi 17 juin 2019			478 489,79		
Modification	lundi 17 juin 2019	31 485,96	121 510,21	1 395 403,83	711 600,00	2 260 000,00
SOLDE		0,00	-128 489,79	-83 110,21	211 600,00	0,00
		Recettes				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	17 décembre 2018	31 485,96	250 000,00	328 514,04		
Emprunt	17 décembre 2018			1 150 000,00	500 000,00	2 260 000,00
Modification	lundi 17 juin 2019					
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	lundi 17 juin 2019	31 485,96	121 510,21	328 514,04		
Emprunt	lundi 17 juin 2019			1 066 889,79	711 600,00	2 260 000,00
SOLDE		0,00	-128 489,79	-83 110,21	211 600,00	0,00
		Dépenses				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
AP n° 17-06 Plaine Sportive						
Etudes, insertions et travaux Gymnase (sol tennis de table, automa	17 décembre 2018		45 000,00			
Modules vestiaires foot	17 décembre 2018		297 746,80			
Gymnase panneaux photovoltaïques	17 décembre 2018		0,00			
Clôture stade	17 décembre 2018		39 253,20			382 000,00
Modification	lundi 17 juin 2019					
Etudes, insertions et travaux Gymnase (sol tennis de table, automa	lundi 17 juin 2019		44 525,18			
Modules vestiaires foot	lundi 17 juin 2019		288 212,84	28 663,00		
Modification vestiaires foot TIR	lundi 17 juin 2019			8 900,00		
Main courante stade	lundi 17 juin 2019			58 560,00		
Clôture stade	lundi 17 juin 2019		40 362,00			469 223,02
SOLDE		0,00	-8 899,98	96 123,00	0,00	87 223,02
		Recettes				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	17 décembre 2018		382 000,00			
Emprunt	17 décembre 2018	0,00				382 000,00
Modification	lundi 17 juin 2019					
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	lundi 17 juin 2019		373 100,02	96 123,00		
Emprunt	lundi 17 juin 2019					469 223,02
SOLDE		0,00	-8 899,98	96 123,00	0,00	87 223,02
TOTAL AP/CP		136 724,37	1 236 389,30	2 885 248,29	1 516 600,00	5 774 961,96

○-○-○-○-○-○-○-○- Vote pour 20 – contre 5

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

DECIDE de modifier les autorisations de programmes et les crédits de paiements des projets concernés tels que décrit dans le tableau ci-dessous,

DECIDE de modifier les crédits paiements dans le budget supplémentaire 2019 de la ville.

Piste 72

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

23-Tarifs programmation culturelle 2019/2020

Vu l'avis de la commission vie associative, culture et jeunesse en date du 4 juin 2019,

Vu l'avis de la commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2019/2020 ci-dessous :

DATE	HEURE	SPECTACLE	TARIFS SAISON 2019/2020			
			PLEIN	SENIOR	REDUIT	ABONNÉ*
19/10/2019	20H30	SPECTACLE CHAUNU	20	17	11	12
09/11/2019	18H55	RETRANSMISSION MADAME BUTTERFLY	15	12	7	8
01/12/2019	20H30	CONCERT ORN - 12 CORDES 12 VOIX	20	17	11	12
21/12/2019	16H	ALICE AU PAYS DES MERVEILLES	10	9	7	8
26/01/2020	16H	RETRANSMISSION GISELLE	15	12	7	8
01/02/2020	18H55	RETRANSMISSION PORGY AND BESS	15	12	7	8
15/02/2020	20H30	OUI	20	17	11	12
11/04/2020	20H30	CONCERT MICHEL FUGAIN	35	30	24	25
19/04/2020	17H	RETRANSMISSION JOYAUX	15	12	7	8
09/05/2020	20H30	ADIEU MONSIEUR HAFFMANN	20	17	11	12
23/05/2020	20H30	CONCERT MES SOULIERS SONT ROUGES CONCERT DEBOUT	15	12	7	8
30/05/2020	20H30	GUS	20	17	11	12
27/06/2020	20H30	LES PETITES RAPPORTEUSES	20	17	11	12

Le tarif sénior concerne les personnes de plus de 65 ans. Ce tarif s'applique également aux personnes en situation d'handicap.

Le tarif réduit concerne les personnes de moins de 18 ans, les étudiants de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi.

Cette carte est valable du 1er octobre 2019 au 30 juin 2020.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés

FIXE les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2019/2020 aux sommes ci-dessus :

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

24-Opposition au transfert de la compétence en eau à NCPA

Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64,

Vu la loi N° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5214-16,

Vu les statuts de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,

Vu la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

Et d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ne dispose pas actuellement, même partiellement, de la compétence « eau potable ».

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence « eau potable » à la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de la compétence « eau potable ».

A cette fin, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence « eau potable ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir, compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge au 1er janvier 2020 de la compétence « eau potable ».

-o-o-o-o-o-o-o-o-o- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECLARE être contre le transfert à la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge au 1er janvier 2020 de la compétence « eau potable ».

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

25-Octroi subvention complémentaire au budget spectacle

Vu le compte administratif 2018 et le budget supplémentaire 2019 du Spectacle,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Afin de couvrir les dépenses engendrées par l'organisation du concert de M. Didier Barbelivien qui n'était initialement pas prévu au budget primitif 2019 du Spectacle, il est nécessaire d'octroyer une subvention complémentaire d'équilibre du budget ville, inscrite en recettes de fonctionnement du Budget supplémentaire 2019 Spectacle.

Le montant des dépenses dédiées à l'organisation dudit concert s'élève à 21 770 €. Au CA 2018 le budget spectacle dégage un excédent de fonctionnement de 4 956.89 €, venant en partie, diminuer le besoin de financement de la section de fonctionnement.

La subvention complémentaire d'équilibre s'élève à 17 304,11 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir valider l'octroi de la subvention complémentaire d'équilibre mentionnée ci-dessous :

Budget Spectacle :

Recettes de fonctionnement	17 304,11 €
----------------------------	-------------

-o-o-o-o-o-o-o-o-o- **Vote pour 20 – contre 5**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

VALIDE l'octroi de la subvention complémentaire d'équilibre mentionnée ci-dessus :

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

26-Octroi d'un mandat spécial pour Sébastien Delanoë, Monique Bourdais et Landon Williams,

Vu la commission vie associative, culture et jeunesse en date du 4 juin 2019,
Vu la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,
Lors de la visite de Monsieur le Maire de Cabourg à Oussouye en décembre 2016, la Ville d'Oussouye a sollicité la Ville de Cabourg pour l'accompagner dans la mise en œuvre d'actions pour développer une politique touristique.

Accompagnées par le service de la coopération Française de l'Ambassade de France à Dakar, les deux collectivités ont construit un projet, pour lequel le conseil municipal avait été sollicité en juin 2017.

Le projet a finalement été retenu et validé par les autorités sénégalaises et françaises en août 2018. Le budget total de l'opération s'élève à 27 700 euros.

La répartition est ainsi établie : l'Etat français (30%) soit 8 250 euros, l'Etat Sénégalais (30%) soit 8 300 euros, la Ville de Cabourg (30%) soit 8 250 euros, la Commune d'Oussouye (10%) soit 2 900 euros.

La Ville de Cabourg a reçu en août 2018 la subvention de l'Etat français et doit mettre en œuvre ses actions dans l'année suivante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De prendre en charge les dépenses liées à la mise en œuvre de ces actions, comprenant les frais de déplacements des délégations Sénégalaises en France ainsi que les frais des dépenses relatives à la mise en place des projets d'accompagnements au développement touristique d'Oussouye selon le projet joint et dans la limite du budget total défini (16 500 euros) intégrant la participation de l'Etat français.

De délivrer un mandat spécial pour Sébastien DELANOE, Maire adjoint, Monique BOURDAIS conseillère municipale, et Landon WILLIAMS, agent municipal, pour autoriser leur déplacement à Oussouye du 2 au 6 mai 2019 prévu dans l'action 1 du projet.

De prendre en charge à titre exceptionnel, pour cette mission, les frais de transport auprès de Corpotravel, agence de voyage en marché avec la ville pour les billets d'avion, ainsi que le paiement de la société Marandon Transport pour le transfert Cabourg aéroport aller-retour le 2 et le 7 mai 2019.

De rembourser à Sébastien DELANOE les frais relatifs à l'hébergement et au transport de l'ensemble de la délégation (Monique BOURDAIS, Landon WILLIAMS) sur place qui s'élèvent à 413000 francs CFA (taux 655,957), soit 629.61 euros.

-o-o-o-o-o-o-o-o- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE DE :

- prendre en charge les dépenses liées à la mise en œuvre de ces actions
- délivrer un mandat spécial pour Sébastien DELANOE, Maire adjoint, Monique BOURDAIS conseillère municipale, et Landon WILLIAMS, agent municipal, pour autoriser leur déplacement à Oussouye du 2 au 6 mai 2019 prévu dans l'action 1 du projet.
- prendre en charge à titre exceptionnel, pour cette mission, les frais de transport auprès de Corpotravel,

VALIDE le remboursement à Sébastien DELANOE des frais relatifs à l'hébergement et au transport de l'ensemble de la délégation (Monique BOURDAIS, Landon WILLIAMS) sur place qui s'élèvent à 413000 francs CFA (taux 655,957), soit 629.61 euros.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

Piste 74

27-Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Cabourg tennis de table

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission vie associative, culture et jeunesse en date du 4 juin 2019,
Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,
Les Championnats de France de Tennis de Table Benjamins/Cadets auront lieu cette année à Antibes du 31 mai au 2 juin 2019. La joueuse Nina Zheng, âgée de 8 ans, numéro 1 française poussine, est qualifiée et a des chances de rentrer dans le dernier carré de la compétition malgré son sur classement.
Un tel déplacement, entre les moyens de transport, l'hébergement et la restauration a évidemment une incidence financière sur l'association (le budget est estimé à 2 085 €).
Après réflexion, l'association a accepté sa sélection et sollicite la Ville de Cabourg pour une subvention exceptionnelle.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir octroyer une subvention exceptionnelle à l'Association Cabourg Tennis de Table d'un montant de 600 €.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 24**

Remarque : Pauline MARSAULT ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

OCTROIE une subvention exceptionnelle à l'Association Cabourg Tennis de Table d'un montant de 600 €.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

28-Octroi d'une subvention complémentaire à la société des Régates de la Dives.

Vu l'avis de la commission vie associative, culture et jeunesse en date du 4 juin 2019,
Vu l'avis de la Commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

En novembre 2018, un dossier complet de demande de subvention a été déposé à la Mairie de Cabourg détaillant le programme des activités 2019. Une subvention de 500 € lui a été accordée par le Conseil Municipal, lui permettant ainsi de couvrir une partie de ses frais de fonctionnement (assurances, entretiens, communication). Cette subvention ne suffit toutefois pas à financer les activités nautiques proprement dites.

La Société des Régates de la Dives a voulu dédier certaines activités spécifiquement à la Ville de Cabourg pour contribuer à son image sportive et culturelle, en demandant une subvention complémentaire pour financer les activités nautiques.

Toutes les activités de la Société des Régates de la Dives, intéressent autant les cabourgeois que les habitants des autres communes voisines (régates, rallyes, soirées à thème, animations du Club House, évènement les Voiles de la Dives ...).

Toutefois, deux d'entre elles visent spécifiquement l'image sportive et culturelle de Cabourg :

- la Régate de la Ville de Cabourg le 20 juillet 2019,
- la 1^{ère} édition des Voiles de la Dives du 14 au 18 août 2019 et qui croisera la Fête de la Mer organisée par l'AFED le 17 août et qui ouvrira la régata de Guillaume le 18 août 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer à la Société des Régates de la Dives, une subvention complémentaire de 1 500 € pour la bonne organisation de ces deux évènements.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

OCTROIE à la Société des Régates de la Dives, une subvention complémentaire de 1 500 €

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

29-Convention de mise à disposition de la piscine avec EPSM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission vie associative, culture et jeunesse en date du 4 juin 2019,
Vu l'avis de la Commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

La ville de Cabourg est sollicitée par l'Etablissement public de santé mentale (EPSM) de Caen pour l'hôpital de jour Adultes de Dives-sur-Mer, situé à Caen, 15 ter rue Saint Ouen, pour l'accès à une partie de la piscine municipale, afin de permettre la pratique d'une activité physique et sportive, pour un groupe de 3 à 6 patients accompagnés par deux soignants pris en charge par le pôle de psychiatrie adultes Côte Fleurie.

Les créneaux sont attribués chaque semaine, le mercredi de 14h à 16h pendant l'ouverture au public en dehors des vacances scolaires de l'académie de Caen et Paris.

Eu égard au motif d'intérêt général nécessitant l'accès à la piscine pour des patients du pôle de psychiatrie de l'hôpital de jour, il est convenu que l'accès à la piscine sera facturé sur une base de 2.60€ par patient et par séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention ci-annexée.

O-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

30-Tarifs occupation du domaine public pour l'installation d'un container Escape game

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 4 juin 2019,

La Ville de Cabourg souhaite mettre à disposition un emplacement sur l'esplanade événementielle située derrière l'office de tourisme, en vue de l'implantation d'un container (30 m² environ) qui accueillera un Escape Game organisé par la société « LA PIÈCE », sur l'esplanade des villes jumelées du 18 juin au 30 septembre 2019 .

L'emplacement mis à disposition (30 m² environ), dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, sera exclusivement affecté à l'implantation de l'animation.

En contrepartie du droit d'occuper le domaine public communal, le bénéficiaire versera à la Ville une redevance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs ci-dessous :

Forfait/jour d'exploitation	10,00 €
Branchement électrique/jour (en cas d'utilisation d'un branchement ville)	5,00 €

Il est précisé que la redevance est applicable par jour d'exploitation, c'est à dire par jour d'ouverture au public.

Le Maire propose au Conseil municipal de voter les tarifs indiqués ci-dessus afin d'offrir une offre pérenne d'activité sur la ville.

○-○-○-○-○-○-○-○- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VOTE les tarifs indiqués ci-dessus afin d'offrir une offre pérenne d'activité sur la ville.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

31-Convention avec la société La Pièce Escape game.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission vie associative, culture et jeunesse en date du 4 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission Administration générale et Finances en date du 4 juin 2019,

La Ville de Cabourg souhaite mettre à disposition un emplacement sur l'esplanade événementielle située derrière l'office de tourisme, en vue de l'implantation d'un container qui accueillera un Escape Game organisé par la société « LA PIÈCE », sur l'esplanade des villes jumelées du 18 juin au 30 septembre.

Installé dans un container de 28m² décoré et aménagé par la société LA PIECE, cet escape game sera centré sur l'histoire de Marcel Proust à Cabourg. Le but de ce jeu d'évasion réel est de parvenir à s'échapper d'une pièce dans une durée limitée (une heure). Il se pratique principalement en groupe de plusieurs personnes, les joueurs doivent chercher des indices disséminés dans une pièce, puis les combiner entre eux pour pouvoir avancer dans l'énigme et sortir de la pièce. Pensée, organisée et entièrement gérée par la société La Pièce, l'animation Escape Game sera régie selon les conditions précisées dans la présente convention à savoir :

La mise à disposition d'un espace public par la Ville, espace de 28m² sur l'esplanade événementielle des villes jumelées.

L'installation électrique pour le conteneur

La prise en charge de la consommation électrique par la Ville

Le relais de la communication

Cette convention a pour objet de fixer les modalités par lesquelles la Ville autorise le bénéficiaire à disposer de l'emplacement et d'y exploiter un container de 28 m² à ses risques exclusifs.

En contrepartie du droit d'occuper le domaine public communal, le bénéficiaire versera à la Ville une redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention ci-annexée.

-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

32-Soutien à la commune de Bavent pour le maintien des services de la Poste.

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Par délibération en date du 27 mars 2019, la commune de Bavent a exprimé son inquiétude sur les diminutions d'horaires d'ouverture des bureaux de poste, des fermetures inopinées et du transfert de ces bureaux vers des agences postales remettant en cause la notion de service public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de soutenir cette action.

O-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de soutenir cette action.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

33-Création d'un poste d'assistant en langue étrangère

Vu l'avis de la commission vie associative, culture et jeunesse en date du 4 juin 2019,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 4 juin 2019,

Depuis 2008, la ville de Cabourg propose aux élèves des écoles élémentaires de bénéficier d'un enseignement en anglais, en co-intervention avec un assistant en langue étrangère et l'enseignant de la classe.

En 2018, dans le cadre du parcours éducatif des enfant du territoire, la ville de Cabourg a proposé à la ville de Dives de faire bénéficier les enfants de CM2 de la découverte de la culture américaine en accord avec l'équipe éducative.

Avec l'accord des écoles de Cabourg, l'emploi du temps proposant des interventions plus courtes de l'assistant a été aménagé pour permettre une intervention par semaine à Dives.

A l'issue du bilan réalisé avec les équipes éducatives sur les structures de Cabourg et de Dives sur Mer, il a été constaté que ces co-interventions régulières permettaient aux enfants bénéficiaires, d'acquérir de l'aisance dans la pratique de la langue, et de bénéficier des connaissances supplémentaires sur la culture américaine.

De plus, les écoles de Cabourg ont précisé dans leur bilan qu'il était nécessaire de reprendre les interventions sur des temps d'intervention plus longs, et dans toutes les classes afin de permettre à tous les enfants d'être initiés en respectant les rythmes de chaque enfant.

Une nouvelle proposition a été formulée par la ville de Dives-sur-Mer pour l'année scolaire 2019-2020 auprès de la ville de Cabourg afin de pouvoir bénéficier de l'intervention d'un assistant de langue anglaise auprès d'un nombre de classe supérieur.

De ce fait, un seul intervenant à temps complet ne pourra pas assurer toutes les interventions.

Enfin, la présence de l'assistant selon son emploi du temps, sur les temps périscolaires et extrascolaires a été demandée par l'équipe du service jeunesse pour permettre la continuité des pratiques auprès des enfants en leur permettant de vivre un temps quotidien, hors école en anglais.

Afin de pouvoir proposer l'offre sur tous les temps de l'enfant (dans les écoles, et au sein du service jeunesse) le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De renforcer l'offre auprès des enfants sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire, en créant un emploi d'assistant en langue étrangère à temps complet pour assurer ces cours et étendre les interventions dans les structures scolaires et périscolaires.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise à disposition de l'assistant auprès de la commune de Dives sur Mer.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté sous contrat du fait de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes dans la fonction publique territoriale (article 3 de la loi n° 84-56 modifié du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale). Etant précisé que le recrutement est temporaire, uniquement pour l'année scolaire à venir ; la question du maintien de cet emploi fera l'objet d'un réexamen l'année prochaine.

La rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 415 et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

o-o-o-o-o-o-o-o-o- **Vote pour 25**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 4 juin 2019,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE de créer un emploi d'assistant en langue étrangère à temps complet

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise à disposition de l'assistant auprès de la commune de Dives sur Mer.

Piste 74